



COMMUNIQUE DE LA CEI

La Commission Electorale Indépendante (CEI) a, par décision n°003-042/ESEN/CEI/CC du 21 août 2023, publié la liste provisoire des candidat-e-s aux élections des sénateurs du 16 septembre 2023.

Suite à la publication de cette liste provisoire le Conseil constitutionnel a été saisi de quatre requêtes, dont deux demandes d'inscription sur la liste des candidat-e-s et deux autres de radiation.

Statuant, le Conseil constitutionnel a rejeté les requêtes en inscription émanant de :

- TANOHO Omoi Christian et ATTA Adjo Seth Bernadette Elisa, sur la liste des candidats à l'élection des sénateurs dans la région de N'Zi;
- GBANSE Douadé Alexis et TOURE Taibou Inza Claude, sur la liste des candidats à l'élection des sénateurs dans la région du Tonkpi.

Tout en ordonnant leur radiation, il a donné acte aux retraits de candidature de Messieurs :

- KEITA Aboulaye, candidat à l'élection des sénateurs dans la région de Moronou;
- Et NADAUD Alex et KONATE Sinaly Seydou, candidats à l'élection des sénateurs dans la région de Gboklè.

En conséquence, sont déclarés définitivement candidats aux élections des sénateurs du 16 septembre 2023, les candidats issus des listes provisoirement publiées, à l'exclusion de :

- Monsieur KEITA Aboulaye et de son colistier, initialement candidats à l'élection des sénateurs dans la région de MORONOU;
- et de messieurs NADAUD Alex et KONATE Sinaly Seydou figurant initialement sur la liste des candidats à l'élection des sénateurs dans la région de Gboklè.

La Liste définitive des candidats aux élections des sénateurs est affichée au siège de la Commission Electorale Indépendante à Abidjan-Cocody- II Plateaux- Carrefour Duncan et est consultable sur le site internet de la CEI : www.cei.ci

Fait à Abidjan, le 26 août 2023

P/Le Président et P.O
Le Directeur de cabinet
YAO Kouame